

CONVENTION DE REVITALISATION TIMAC AGRO – Tonnay-Charente

Porteur du projet / Entreprise

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Date de création de l'entreprise :

Nombre de salariés :

Porteur de projet / personne de l'entreprise référente :

Nom :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

Adresse du projet :

Contexte

À la suite d'un projet de transformation de son site de Tonnay-Charente, la société TIMAC AGRO s'est engagée, dans le cadre d'une convention de revitalisation avec l'État, à financer des actions de développement économique avec création d'emplois sur le territoire de l'agglomération de Rochefort Océan.

Cette convention de revitalisation prévoit la constitution d'un fond de 140 000 € qui sera attribué par un comité d'engagement à des projets d'entreprises créateurs d'emplois sur les 3 champs suivants :

- Aide à la création / reprise d'entreprises
- Aide au développement d'activités
- Appui au commerce de proximité Tonnay-Charente

L'affectation des fonds est prévue sur une durée de deux ans à compter de janvier 2025. Les équipes de la Direction Économie de l'agglomération de Rochefort Océan en collaboration étroite avec Initiative Charente-Maritime et l'ensemble des partenaires intervenants sur les champs de la création-reprise, du commerce et de l'emploi-insertion, seront en charge d'assurer l'organisation de ces comités et détecter les porteurs de projets éligibles.

A noter que les aides sont non cumulables et seront attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Présentation du projet

A quelle aide souhaitez-vous candidater ?

- Aide à la création / reprise d'entreprises
 - Aide au développement d'activités
 - Appui au commerce de proximité Tonnay-Charente
- Aides non cumulables

Description du projet	
Création d'emplois (nombres, métiers/missions, calendrier, type de contrat envisagé...)	
Plan de financement	

--	--

Si vous le souhaitez, il vous est possible de nous transmettre dès à présent tout document que vous jugez utile pour l'appréciation de votre dossier (voir pièces justificatives mentionnées dans les règlements d'intervention).

Date :

Signature :

"Les informations et données à caractère personnel enregistrées sont enregistrées par la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, dans un fichier informatisé, pour obligation légale. Ces données seront conservées pendant une durée de deux ans après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative. Conformément aux articles 39 et suivant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à l'adresse dpo@agglo-rochefortocean.fr."

Date de réception :

Numéro de dossier

page